

MIEUX NOUS CONNAÎTRE



La solidarité, c'est concret.....

➤ Nos adhérents sont nos « actionnaires » !

La Mutuelle est un organisme à **but non lucratif**.

Elle est dirigée par des administrateurs bénévoles tous issus des coopératives adhérentes.

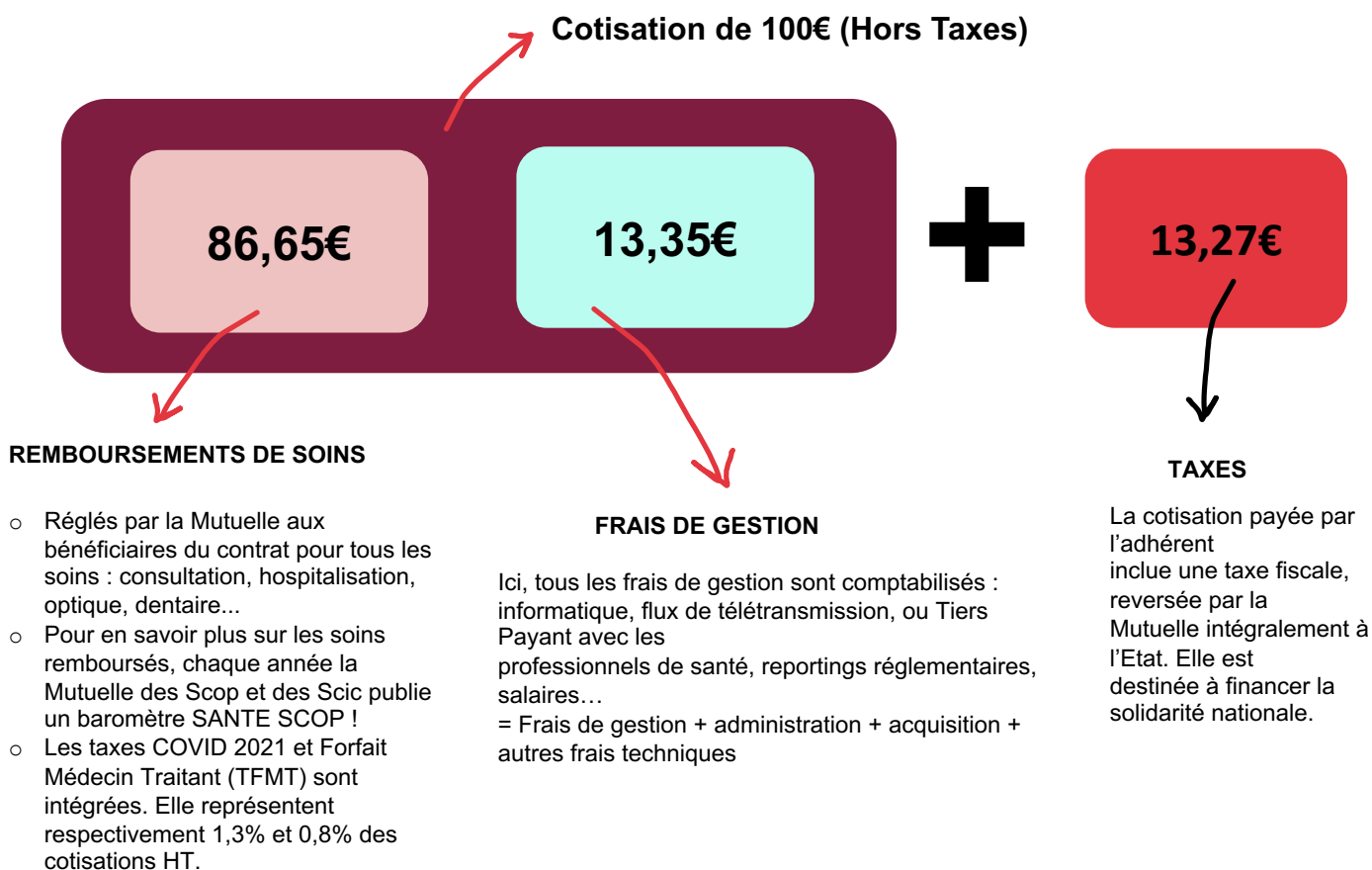
➤ Un fond d'action sociale pour des dépenses de santé exceptionnelles qui tient compte de la situation de chacun

La Mutuelle des Scop dote chaque année un **Fonds d'Action Social** pour participer à des **dépenses exceptionnelles de santé**, en tenant compte de chaque personne.

➤ La garantie d'une redistribution optimale des cotisations en remboursements de soins 😊

81,2% de vos cotisations sont reversées !

Exemple d'une cotisation santé TTC de 113,27€



Information aux adhérents pour l'exercice 2021:

Conformément à l'arrêté du 6 mai 2020 sur la publication du ratio prestations/cotisations et des frais de gestions :

Pour le rapport prestations / cotisations: Le ratio entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties. Pour les frais de gestion : Le ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et de l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le financement des frais de gestion. Ces frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont le remboursement, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles.

Pour l'année 2021, les informations pour la Mutuelle des Scop et des Scic sont les suivantes : Le ratio entre les frais de gestion et le montant des cotisations hors taxes : 14% de la cotisations santé hors taxes / Le ratio entre le montant des prestations (P) et le montant des cotisations (C) hors taxes (P/C) : 91,1% / Les taxes qui s'appliquent aux contrats responsables et solidaires s'élèvent à 13,27%.